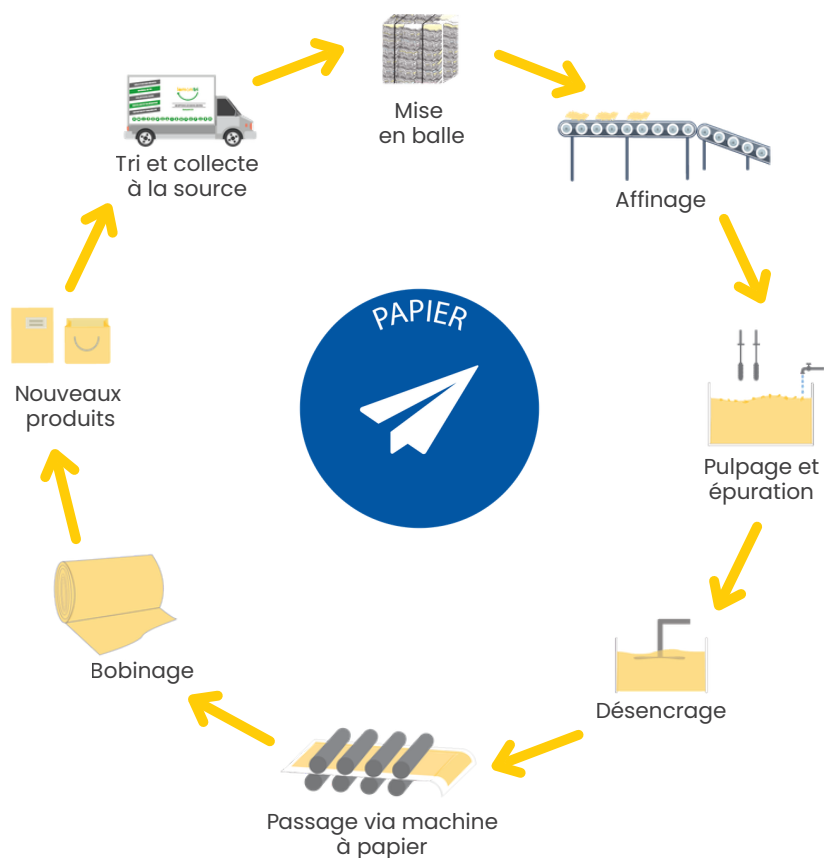


Le recyclage du papier

Chaque français consomme en moyenne 50kg de papier par an. Au travail, un employé de bureau utilise plus de 2500 feuilles de papier chaque année ! Alors que la quasi-totalité des papiers est recyclable, le taux de recyclage du papier en France n'est que de 66 %. Selon la qualité du tri, le papier peut être recyclé de 3 à 7 fois et être transformé en nouvelles feuilles, en papier hygiénique ou encore en matériaux d'isolation.



66 %

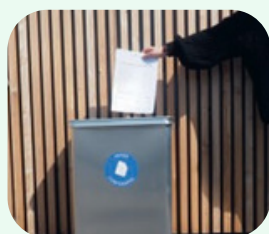
des déchets papiers sont recyclés

50kg

de papier consommé par salarié chaque année au bureau

25 %

des documents jetés 5 min après impression



D'abord, le papier est trié à la source : étape essentielle pour assurer son recyclage.



De retour à l'entrepôt, les papiers sont conditionnés en balles en vue de leur envoi en filière de recyclage.



À leur arrivée en filière, les papiers sont plongés dans une cuve de 1000m³ d'eau pendant 10 min, par lot de 15 tonnes ! Dans ce grand bain, la fibre de cellulose est séparée des gros contaminants (colle, plastique, agrafe, trombone...) qui vont descendre au fond de la cuve.



La pâte passe dans des filtres plus fins pour retenir les impuretés. Une centrifugeuse permet de séparer les éléments lourds. Les fibres sont collectées par le haut. Ensuite vient l'étape de désencrage, réalisée grâce à de la mousse savonneuse, qui entraîne l'encre en surface.



Lorsqu'elle est propre et homogène, la pâte est essorée, étalée puis pressée pour faire une feuille, et enfin séchée. Après l'étape de découpage, elle peut être envoyée directement en papeterie !

